

L'initiative FRANCENUMERIQUE.COM

**L'Internet haut débit pour tous,
c'est possible!**



LES 11 AUTRES IDEES DE RENAISSANCE NUMERIQUE

L'initiative FranceNumerique.com

Réduire la fracture numérique en France: une priorité nationale

Pourquoi ces 11 autres idées ?

Réduire la fracture numérique en France une priorité nationale

Après des mois de travail et de concertations avec les experts, associations, fondations, parlementaires... Renaissance Numérique a donné le **15 juillet 2008** son document de mesures à Eric Besson et ouvert un grand débat sur Internet,

Les propositions de Renaissance Numérique sont le résultat d'une démarche coopérative pilotées par **6 groupes de travail** qui ont proposé un grand nombre de mesures pour réduire la fracture numérique en France.

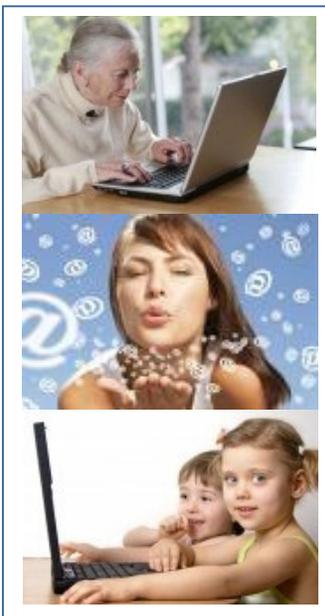
Dans cette liste de propositions, le conseil d'administration de Renaissance Numérique a sélectionné 12 mesures qui seront au cœur des activités de l'association pour les prochains mois. Ces mesures ont été présentées dans le document intitulé « Les 12 propositions de Renaissance Numérique ».

Les 6 groupes de travail de Renaissance Numérique ont été riches en échange et 11 autres mesures ont été proposées dans ces groupes, mesures parfois innovantes et originales. Ce document détaille ces 11 mesures.

Les 6 groupes sont:

- 1) Equiper et former les foyers défavorisés en France
- 2) Donner accès au Haut Débit à tous les Français
- 3) Former et accompagner les seniors à l'usage des NTIC
- 4) Mieux intégrer la formation aux NTIC dans l'enseignement scolaire
- 5) Développer l'équipement et les usages d'Internet dans les TPE/PME
- 6) Rendre le web accessible, y compris pour les personnes âgées et handicapées

Renaissance Numérique regroupe des dirigeants d'entreprise et des universitaires/chercheurs dans le domaine du numérique et des nouvelles technologies.



Notre mission est de REFLECHIR, DE PROPOSER et d'AGIR sur les grandes évolutions de l'Internet en France.

Les propositions du groupe 1

Comment équiper et former les foyers défavorisés en France



Mesure 1: Développement d'une offre Low Cost à 0.50 euro par jour comprenant l'équipement, la connexion et l'accompagnement des foyers défavorisés sur les NTIC.

Mesure 2: Promouvoir la co-connexion pour augmenter rapidement le nombre de foyers connectés.

Mesure 1 : Développement d'une offre Low Cost à 0.50 euro par jour comprenant l'équipement, la connexion et l'accompagnement des foyers défavorisés sur les NTIC.

Contexte de la mesure

Sur la plupart des marchés, non seulement le transport aérien mais aujourd'hui d'autres domaines d'activité comme celui de l'ameublement, du design, de la communication d'entreprise média ou hors média, des offres low costs existent pour répondre à la demande d'une population ou d'entreprises à faibles moyens financiers. Même si de nouveaux matériels neufs arrivent sur les marchés informatiques, ils restent soit chers pour la cible des foyers défavorisés, soit inadaptés en terme d'applications.

Dans le transport aérien, les low costs représentent 12% du marché français, 36% du marché britannique et 45.5% du marché irlandais (Eurocontrol, 2007). Selon le rapport remis par Charles Beigbeder (président de Poweo) à Luc Chatel en décembre 2007, le low cost répond à une véritable attente des consommateurs et n'est pas l'ennemi de la qualité. Ce rapport fait la promotion du low cost comme levier du pouvoir d'achat et montre également que le développement d'offres low costs a développé la demande sur les marchés.

Comme le montre le rapport e-lost¹¹, les trois principaux freins aux personnes n'utilisant pas les NTIC sont l'équipement et la connexion, le manque de compétence et les usages.

L'objectif de cette mesure est d'apporter une solution à ces problèmes.

Objectifs et bénéfices attendus de la mesure

Objectifs:

L'objectif principal de cette mesure est de diminuer la fracture numérique et l'e-exclusion des foyers défavorisés à faibles revenus.

Bénéfices:

Les bénéfices de cette mesure existent à la fois pour les foyers bénéficiaires et pour les entreprises organisant cette offre. En ce qui concerne les foyers, ils peuvent avoir accès à un primo équipement +connexion et une primo formation pour un coût très bas. En ce qui concerne les entreprises proposant ce service, elles améliorent leur pénétration sur le marché, avec une possibilité de développement de services à terme sur cette nouvelle clientèle. En particulier, l'utilisation des nouvelles technologies et de l'Internet peut aider une personne sans emploi à se réinsérer et obtenir un emploi, en lui facilitant l'accès aux offres d'emploi, l'envoi de CV et la consultation d'aides potentielles proposées par les services publics en ligne. Si cette personne retrouve un emploi, son revenu est susceptible d'augmenter ainsi que probablement sa consommation de services. De plus, les entreprises proposant cette offre bénéficieront d'une image sociale, d'éthique et de solidarité.

Développement et explication détaillée de la mesure

Cette mesure doit être impulsée par le gouvernement, en particulier le secrétariat d'Etat à l'économie numérique. Elle consiste en un appel d'offre pour une proposition d'équipement+connexion+formation à 0.50 centimes d'euros par jour, destinée à la cible des foyers défavorisés.

Cette offre doit d'une part se distinguer des offres existantes du gouvernement (MIPE étudiant à un euro/jour ; Internet accompagné avec micro crédit, ...) et d'autre part des positionnements des offres actuelles des opérateurs.

Les critères d'éligibilité sont le niveau de revenu et/ou le statut social (en dessous du seuil de pauvreté ou Rmiste (ou rsaste) ou en recherche d'emploi et non équipé). Les documents justificatifs devront être récupérés par le bénéficiaire de l'offre auprès des organismes sociaux habituels, comme les Centres d'Action Sociale.

¹¹ E government for groups with a low socio-economic status groups, Sept 2006 www.elost.org

Comment peut-on parvenir à ce tarif ?

Ce tarif peut s'envisager par une proposition des opérateurs équipement+connexion incluant :
Un ordinateur reconditionné : le coût est d'environ 100 euros, soit sur un an 0.27 euros/jour
Une connexion à 0.23 euros/jour, donc 7 euros/mois, pour une offre one-play uniquement Internet.
Cette connexion aurait un débit maximum théorique de 512 kbps, ce qui permet de différencier l'offre des autres produits existants.
Cette offre pourrait également être mise en avant par des distributeurs dont le positionnement correspond à la cible, comme Leclerc ou Intermarché par exemple.

En ce qui concerne la formation et l'accompagnement, cette mesure propose l'organisation de deux types de formations. D'une part, une formation des acteurs sociaux que les foyers défavorisés rencontrent au quotidien, à savoir les personnes de l'ANPE, les travailleurs sociaux, les employés des services municipaux, de la CAF, ... Ces acteurs sociaux sensibiliseraient systématiquement les foyers défavorisés à l'intérêt d'avoir un ordinateur et d'être relié à l'Internet, ce qui pourrait se traduire au travers d'une communication / brochure, relayée par une communication nationale sur les bénéfices des NTIC dans la vie quotidienne des foyers modestes, que ce soit pour la recherche d'emploi pour les chômeurs, pour la connexion aux réseaux sociaux publics et associatifs d'autre part, pour la simplification de démarches administratives, pour la réinsertion sociale. D'autre part, des crédits ECTS solidaires pourraient être créés et attribués à des étudiants s'engageant à former et accompagner des foyers défavorisés dans l'utilisation d'un ordinateur et de l'Internet. Aujourd'hui, ce type de système existe déjà pour des expériences internationales, comme des missions humanitaires qui sont considérées comme des stages.
La formation et l'accompagnement aux NTC seraient ainsi gratuits pour les foyers modestes afin de leur donner un premier niveau de compétences. Dans le cas de foyers avec enfants scolarisés, la présence d'un ordinateur à la maison peut permettre une évolution positive des compétences au sein du foyer, grâce aux connaissances que l'enfant peut acquérir à l'école, puis au collège grâce au B2i.

Etapes pour la mise en œuvre concrète

1. Appel d'offre du secrétariat à l'économie numérique ou de la DUI pour une offre low cost à 0.50 euros/jour incluant un équipement + connexion internet opérationnelle en 2009.
2. Sensibilisation de la grande distribution pour qu'elle mette en place cette offre, en discutant en particulier sur d'éventuels programmes promotionnels adaptés (ex : au bout de x euros d'achat dans une grande surface, le distributeur pourrait proposer à son client de prendre en charge l'offre sur un an).
3. Mise en place du programme de formation des travailleurs sociaux
4. Expérimentation dans une région, qui pourrait être la région Parisienne.

Mesure 2 : Promouvoir la co-connexion pour augmenter rapidement le nombre de foyers connectés

Contexte de la mesure

En France, selon GfK-Médiamétrie (mars 2008), seulement 50% des foyers français sont équipés d'Internet. Le coût d'une connexion internet à 29,9 euros par mois reste un poste budgétaire beaucoup trop élevé pour les 30% de foyers à faibles revenus.

Pourtant, comme il est possible de partager sa voiture pour faire du co-voiturage et mutualiser les coûts du transport, il est aujourd'hui possible de partager son abonnement pour faire de la co-connexion et mutualiser les coûts de son accès Internet.

Techniquement, cette fonctionnalité existe déjà sur toutes les box ADSL actuelles. Il suffit de partager le mot de passe de son WIFI, ou de le supprimer.

Mais il est difficile de savoir quel voisin contacter pour obtenir un mot de passe. De plus, la suppression du mot de passe qui laisse tout le monde accéder à sa connexion se révèle anxiogène (inquiétude de voir la vitesse de connexion baisser, crainte de devenir responsable, etc.).

L'objectif est d'offrir une connexion internet pour les gens qui ont besoin d'une connexion secondaire, en particulier les parents qui ont besoin d'une connexion pour leurs enfants, les étudiants, les foyers modestes.

Objectifs et bénéfices attendus de la mesure

Objectifs :

Ce mécanisme permettrait rapidement une progression de 10 à 15 points du pourcentage de foyers connectés.

Bénéfices :

Cette mesure est simple à mettre en place, facile, numérique, très à la mode « réseau social », Une solution globale pourrait être de mettre en place un portail de la co-connexion sur lequel les individus acceptants de partager leur connexion indiquent la façon de les contacter.

De plus, pour un FAI, la co-connexion présente plusieurs bénéfices:

- l'amélioration de leur image et mise en avant de leur caractère éthique ;
- l'acquisition de nouveaux clients potentiels par l'incitation à souscrire un accès internet personnel pour bénéficier d'une meilleure bande passante, de la tv, de la téléphonie et des services

La co-connexion pourrait aussi inciter les FAI à développer des offres de tarifs sociaux.

D'un point de vue commercial, la co-connexion ne devrait pas poser de problèmes aux FAI puisque les connexions Internet personnelles ont un débit limité et qu'elles ne permettent pas de partager la TV, la téléphonie et le triple play.

Développement et explication détaillée de la mesure

D'un point de vue communicationnel, la possibilité de co-connexion est peu connue. Il faut la promouvoir.

D'un point de vue ergonomique, il faudrait la mettre en évidence dans les menus de gestion des box ADSL et créer une interface très « plug and play » pour lever toute barrière à la configuration et à l'utilisation.

D'un point de vue juridique, le Code Pénal prévoit que la personne qui possède un accès Internet en est le responsable. Cette disposition n'est assortie d'aucune sanction. Mais pour améliorer la sécurité juridique des abonnés, il serait mieux de prévoir la possibilité de partager la responsabilité d'un abonnement avec ses co-connectés.

La création d'un portail pourrait se développer pour une somme raisonnable avec l'aide de quelques sponsors incluant notamment des collectivités locales.

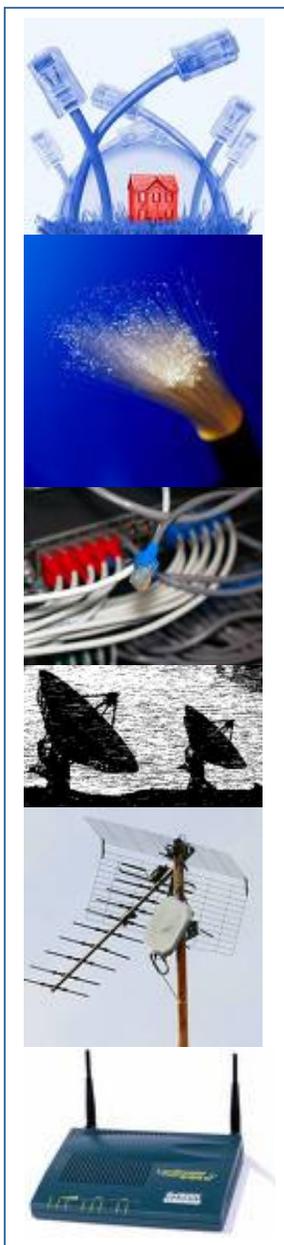
Le service devra être à la fois un site web de mise en relation mais aussi un service en marque blanche qui pourrait être repris par les grands portails français à leur couleur pour en faire la promotion. La base de données serait bien entendu mutualisée.

Des voisins pourraient alors s'entraider pour une durée définie ou non, à des heures définies ou non.

Étapes pour la mise en œuvre concrète

- Créer un portail de la co-connexion et valoriser le principe de la co-connexion sur le modèle du co-voiturage
- Favoriser la création de tarifs sociaux auprès des FAI
- Préciser le régime juridique de la co-connexion

Les propositions du groupe 2 Donner accès au Haut Débit à tous les français



L'ensemble des mesures proposées par le groupe de travail n° 2 se trouve dans le document des 12 propositions de Renaissance Numérique.

Les propositions du groupe 3 Comment équiper et former aux NTIC les seniors



Mesure 1 : Favoriser l'accompagnement des seniors par un crédit d'impôt pour la formation au TIC des seniors et l'agrément Loi Borloo des formations avec prise de contrôle à distance.

Mesure 2 : Lancer une campagne de communication nationale sur le numérique et les seniors.

Mesure 1: Favoriser l'accompagnement des seniors par un crédit d'impôt pour la formation aux TIC des seniors et l'intégration dans l'agrément Loi Borloo des formations qui prévoient la prise de contrôle à distance.

Contexte de la mesure

Aujourd'hui, il existe un nombre insuffisant de dispositifs pour développer la formation et l'accompagnement des seniors vers les NTIC. Ceci est en contradiction avec le fait que cette cible est l'une des plus importantes catégories de la population non équipées et non formées (5,7 millions de seniors non connectés fin 2007). Il est donc nécessaire de favoriser la formation et l'accompagnement des seniors par des mesures fiscales.

Le dispositif de 50% de crédit d'impôt concerne la formation informatique pour les seniors imposables, pour les actifs imposables ou non imposables, mais pas pour les seniors non imposables, ce qui instaure une inégalité entre les seniors face aux nouvelles technologies. D'autre part, de nombreuses sociétés de service développent aujourd'hui des formations personnalisées à distance, sur la base de la prise de contrôle à distance de l'ordinateur de la personne formée, ce qui permet une formation très individualisée ou des réponses ponctuelles efficaces et économiques étant données les nombreuses questions que peut se poser un senior devant son ordinateur.

Cette mesure a déjà été proposée, voire discutée avec certains acteurs depuis plusieurs mois. Il est désormais nécessaire de la mettre en place.

Objectifs et bénéfices attendus de la mesure

Objectifs :

L'objectif principal de cette mesure est d'inciter financièrement tous les seniors, imposables ou non, à se faire accompagner dans leur formation aux nouvelles technologies et à l'Internet. Cette incitation peut accroître de manière conséquente le nombre de seniors formés aux NTIC et œuvrer ainsi pour une diminution significative de la fracture numérique.

Bénéfices :

Le bénéfice de cette mesure est double : d'une part la formation des seniors aux NTIC, d'autre part la création d'emplois sur les services à la personne, plus particulièrement dans l'assistance informatique, qui a déjà connu une très forte progression ces dernières années.

Développement et explication détaillée de la mesure

La mesure consiste à développer deux volets sur le plan légal :

1. Étendre aux seniors non imposables le remboursement par les services des impôts de 50% du coût de la formation à l'informatique.
2. Autoriser la prise de contrôle à distance dans les services informatiques sous l'agrément Loi Borloo pour les seniors non autonomes.

En ce qui concerne l'autorisation sous l'agrément Loi Borloo de la prise de contrôle à distance, elle doit s'effectuer dans un cadre précis, à savoir uniquement dédiée aux seniors non autonomes, afin d'éviter certaines dérives comme l'externalisation de services, qui irait à l'encontre des fortes créations d'emplois autour des services à la personne.

Étapes pour la mise en œuvre concrète

1. L'extension du service à la personne aux seniors non imposables doit passer par une modification de la loi de finances 2009
2. Pour ce qui est du service de prise à distance du contrôle du PC, il faut travailler avec l'ANSP et voir s'il faut aller plus loin c'est-à-dire passer par une modification législative

Mesure n° 4 : Lancer une campagne de communication nationale sur le numérique et les seniors.

Contexte de la mesure

L'un des freins importants des seniors face aux nouvelles technologies est leur résistance au changement face à des techniques et des produits nouveaux. La plupart du temps, ce sont des freins psychologiques tels que le refus ou la réticence à se former, la crainte de ne pas pouvoir maîtriser la technique et d'être « dépassé », le fait de ne pas vouloir passer pour un novice. Cette barrière psychologique, qui entraîne une résistance au changement, a pour conséquence une e-exclusion croissante des seniors. Il semble donc nécessaire d'aider cette catégorie de population à mieux comprendre l'intérêt pour elle d'accéder à cette société de l'information, en l'informant sur les usages, notamment la simplification de la vie quotidienne et le renforcement lien intergénérationnel.

Objectifs et bénéfices attendus de la mesure

Objectifs :

Le premier objectif de cette mesure est la promulgation des usages. Par exemple, la communication peut présenter un senior avec son ordinateur réservant un billet d'avion, calculant son trajet de porte à porte, regardant la météo avant de partir, surfant sur des clubs de bridge en ligne, sur les sites de pêche à la ligne, de golf, de jardinage.

Le deuxième objectif de cette mesure est la promotion de l'accompagnement: il s'agit de persuader les seniors de l'intérêt d'être accompagnés dans leur découverte de l'ordinateur et de l'internet en tant que facilitateur de leur vie quotidienne. Un exemple de communication pourrait être de montrer l'accompagnement de seniors dans l'utilisation d'une Webcam, des photos numériques, des emails permettant de se rapprocher des enfants et des petits-enfants. Il faut jouer sur les émotions et rassurer. L'idée est de travailler sur la rupture de l'isolement grâce à Internet.

Bénéfices :

Les bénéfices de cette mesure sont ceux de tout type de communication, la persuasion et la modification du comportement de la cible. Pour les seniors, le bénéfice est de diminuer leurs freins psychologiques face au monde des NTIC. C'est aussi leur permettre de rentrer dans cette société de l'information et de la communication et de paraître « modernes » face à leurs petits-enfants qui sont nés avec le téléphone mobile, l'ordinateur et l'Internet. Cette mesure permet donc aussi de renforcer le lien intergénérationnel entre grands-parents, enfants et petits-enfants, un lien souvent distendu par l'éloignement géographique.

Développement et explication détaillée de la mesure

La mesure consiste à mener une communication nationale à travers différents médias : télévision, presse magazine (Notre Temps,...), leaflets (Boulangerie, La Poste, salon de coiffure, mairies, grande distribution, Internet (sur les grands portails en développant de plus une campagne de buzz, grâce à un mini film viralisable).

Deux cibles sont visées dans cette communication, d'une part une cible seniors (en tenant compte du fait que, cette cible étant réfractaire à toute offre labellisée seniors et ayant une attitude de jeunisme, il sera important de communiquer avec des personnes de 10 à 15 ans plus jeunes), d'autre part une cible jeunes et actifs qui sont prescripteurs pour les seniors.

Etapes pour la mise en œuvre concrète

Pilote : Renaissance Numérique en coordination avec le SIG - Thierry Saussez et le Ministère des Finances (ou bien avec le ministère de tutelle de l'Agence Nationale pour les Services à la Personne)

Acteurs : Les acteurs de service (PC30, MDSAP, ...) ; les banques, La Poste, SNCF, RATP, Mairies...

Les propositions du groupe 4 Mieux intégrer la formation aux NTIC dans l'enseignement scolaire



Mesure 1: Favoriser la création d'un institut des TIC à l'école-partenariat privé/public

Mesure 1 : Favoriser la création d'un institut des TIC à l'école sur la base d'un partenariat privé/public.

Contexte de la mesure

« Les TIC permettent de renouveler les modalités d'enseignement et les formes d'apprentissage des élèves afin d'améliorer la performance du système éducatif. Pour réussir l'introduction des TIC dans l'enseignement et surtout développer leurs usages dans les classes, les pouvoirs publics doivent agir sur une multitude de leviers (27 pistes de la proposition Besson, 29 Mai 2008) : infrastructures, programmes, formation des enseignants mais également sur celui de motiver les enseignants à introduire des TIC dans l'enseignement de leurs disciplines et à proposer des projets. Dans l'idéal, ces projets doivent être pérennes et transposables à grande échelle. Il existe de nombreuses expériences très réussies mais souvent isolées comme en témoignent les associations d'enseignants.

La proposition Besson préconise la mise en place d'un observatoire des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation, la mise en place d'une plate-forme d'identification et de présentation des ressources, des usages et des bonnes pratiques en matière de numérique et la création d'un cadre de référence pour l'indexation et le référencement des ressources éducatives numériques. Le chantier 4 de la mission e-Educ propose également un observatoire des TICE et une pérennisation des projets à travers une plate-forme. Les projets seront proposés par les écoles et les établissements scolaires mais rien n'est expliqué quand à leur montage et financement. La proposition des projets est laissée aux établissements et aux bonnes volontés des enseignants et aux associations d'enseignants. La mesure 1 porte sur les TICE en tant qu' « outil pédagogique », où la motivation des enseignants est fondamentale.

Nous proposons un cadre pour aider les enseignants et les entreprises privées à développer leurs projets et à les financer afin d'accélérer la mise en œuvre des TIC à l'école en primaire, au collège et au lycée. Des acteurs institutionnels, comme les académies et le réseau SCEREN (CNDP, CRDP), et associatifs sont déjà engagés sur ces objectifs, le but de l'institut est de renforcer leur travail par notamment un apport de financement.

De nombreux acteurs doivent être associés à cet institut. Citons aussi L'INRP, établissement public national à caractère administratif sous la tutelle des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a vocation à développer et favoriser la recherche en éducation et formation. L'INRP met son expertise et ses équipes au service de l'ensemble des chercheurs, formateurs et de décideurs du monde de l'éducation.

L'institut se veut être un ciment entre Privé et Public pour aider à la réussite de la mise en œuvre des propositions du ministère. Des expériences telles que Maxicned, un service d'accompagnement à la scolarité et de tutorat à distance, adapté aux enfants de cycle 3, projet soutenu par le ministère de l'Éducation nationale www.maxicned.fr a montré l'efficacité du partenariat privé/public.

Un pôle national sur les « TIC à l'école » peut être organisé à partir de ces 3 entités : l'observatoire, la plateforme et un institut qui financerait les projets. L'institut ne se situe pas sur le même plan que les deux autres entités, il est un partenaire de l'institution au service de la réussite de sa politique. **Cet institut pourrait être le bras armé et opérationnel de l'observatoire.**

Objectifs et bénéfices attendus de la mesure

Objectifs :

Les objectifs de l'institut sont :

- de déployer à grande échelle des projets montés par des enseignants et déjà éprouvés (validés sur le terrain) (projets sélectionnés par l'observatoire en lien avec le comité de pilotage de l'institut),
- de financer des projets innovants sur des appels à projet proposés par l'observatoire et les industriels et d'évaluer sur le terrain les usages et le bénéfice pédagogique en vue de leur déploiement,
- de mettre en œuvre sur le terrain avec des enseignants des prototypes issus de projets de recherche (projets ANR, pôle de compétitivité ou projets européens),
- et d'aider/de former les entreprises et laboratoires à monter des projets de recherche sur les TICE pour des soumissions nationales ou internationales (projets ANR, pôle de compétitivité ou projets européens).

L'institut serait en lien direct avec le ministère, s'articulant avec l'observatoire qui enverrait des directives stratégiques et avec la plate-forme qui permettrait de référencer et diffuser les projets.

L'institut est national avec des pôles dans les différentes académies pour permettre également une dynamique, une gestion et un financement locales des projets avec une visibilité nationale.

Bénéfices :

- Créer les conditions de développement et de pérennisation d'un marché de ressources privées et publiques.
- Déployer à grande échelle des projets existants qui ont déjà montré leur apport pédagogique
- Dynamiser le secteur des TICE et le montage de projets innovants Privé/Public ainsi que des projets de recherche nationaux et internationaux.
- Développer l'infrastructure en même temps que les projets, prévoir la maintenance des parcs numériques.
- Former sur des technologies innovantes
- Rendre visible les progrès dans le secteur des TICE (workshop, communication/valorisation)

Développement et explication détaillée de la mesure

La mesure porte sur un institut des TIC à l'école à partenariat privé/public permettant de financer des projets innovants dans un objectif très opérationnel. L'institut permet de rendre performants à grande échelle des projets éprouvés existants, propose des appels à projets et des aides pour monter des projets innovants avec des industriels. Cet institut pourrait être le bras armé et opérationnel de l'observatoire.

En résumé, comment marche l'institut ?

Il est piloté par un comité Privé/Public regroupant les différents acteurs: le(s) ministère(s) (ministères de l'éducation nationale mais aussi de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'industrie), les acteurs institutionnels (académies, réseau SCEREN (CNDP, CRDP)), les acteurs associatifs et les acteurs industriels du domaine de l'éducation. Il fonctionne avec des comités d'experts et nécessite peu de permanents. Les projets sont financés par des partenariats privés et publics : l'institut collecte des fonds pour aider à la mise en place de projets TIC à l'école.

Comité de pilotage Privé/Public : Personnels des ministères (ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'industrie), les acteurs institutionnels comme les académies et le réseau SCEREN (CNDP, CRDP), l'INRP et les acteurs associatifs, industriels, membres des pôles de compétitivité, chercheurs

Financeurs Privé/Public : Ministères, conseils régionaux, industriels, éditeurs, pôles de compétitivité, fondation

Comité d'experts Privé/Public des projets lors de leur proposition et lors de leur expérimentation : Industriels, personnels des ministères (ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'industrie), acteurs institutionnels comme les académies et le réseau SCEREN (CNDP, CRDP), l'INRP, acteurs associatifs, enseignants et chercheurs dans les domaines des TIC, de la sociologie, psychologie et de la didactique.

Étapes pour la mise en œuvre concrète

1. Mise en place du comité de pilotage et des comités d'expert
2. Préciser le fonctionnement de l'institut
3. Levée de fonds privé/public
4. Écrire une charte des projets (Critères d'élection des projets) :
 - Projet d'école ou projet d'un groupe d'enseignants d'une même école ou d'écoles différentes en association avec des partenaires privés et/ou publics (PME, labo etc.)
 - Projet mono ou pluridisciplinaire (mathématiques et sciences de la vie, ...)
 - Projet pérenne (durée à définir) et généralisable à grande échelle (inclus maintenance technique)
 - Gestion du projet pédagogique en même temps que gestion de l'infrastructure :
 - Infrastructure existante à l'école ou demande d'un chèque « ressource » pour la mise en place du projet.
 - Critère d'évaluation de l'impact pédagogique du projet sur les élèves

Mise en place de l'institut : 1er appel d'offres 2009

Appel à projets des TIC à l'école : primaire, collège ou lycée.

Faire des projets sur des axes fondamentaux : apprentissage de la lecture et de l'orthographe, des mathématiques, des langues.

Les propositions du groupe 5

Développer l'équipement et les usages d'Internet et des NTIC dans les TPE/PME



Mesure 1 : Création de l'annuaire collaboratif des experts conseil français de l'internet et des NTIC

Mesure 2 : Rendre la création d'entreprise plus simple pour les créateurs utilisant internet et les NTIC.

Mesure 3 : Faciliter le contact avec les services de l'Etat et les services administratifs pour les entreprises connectées.

Mesure 1: création de l'annuaire collaboratif des experts conseil français de l'internet et des NTIC

Contexte de la mesure

Les expertises autour d'internet et des technologies se sont multipliées en France ces 5 dernières années. La montée en puissance de réseaux diffus de conseil en création de sites internet ou accompagnement en « marketing digital » (liens sponsorisés, ...) en sont la preuve. Or, il est illusoire de croire que les dirigeants de TPE non familiarisés avec les TIC puissent « franchir le pas » sans les conseils d'un proche ou d'un expert. Il est donc indispensable de fédérer ces réseaux diffus et de les rendre plus visibles. Des projets existent. Des bases de données renseignées sont en possession d'acteurs de l'univers (éditeurs, constructeurs, régies publicitaires, ...). Nombreux sont ceux qui se proposent de les mutualiser.

Objectifs et bénéfices attendus de la mesure

Objectifs:

Cette mesure vise à permettre l'identification rapide d'experts conseil Internet/TIC à proximité de chez soi pour les patrons de TPE. Cette identification, proposée sur internet devra se retrouver sur d'autres média et devra être diffusée de la façon la plus large possible.

Bénéfices:

Plusieurs bénéfices sont liés à cette mesure. Le premier concerne les experts qui seront valorisés de par la constitution de l'annuaire et de l'espace collaboratif. Ceci peut avoir un impact direct sur leur activité. Le deuxième bénéfice est de pouvoir proposer aux TPE/PME non seulement une solution de proximité mais également une utilisation multi-contextes. De plus, cet espace est accessible à tous et il n'y a pas d'étape de certification lourde et difficile à envisager. Enfin, la mise en place peut être rapide via la mutualisation des fichiers.

C'est un outil majeur et simple à mettre en place pour favoriser l'usage du numérique au sein des TPE/PME.

Développement et explication détaillée de la mesure

La mesure consiste à mutualiser les réseaux des acteurs majeurs (éditeurs, fournisseurs de solutions internet, ...) et à mettre l'annuaire à disposition. Cette mise à disposition est « multi-canal » via de la géolocalisation internet ou via des points d'accueil locaux.

La constitution d'un annuaire 2.0 laisse la possibilité pour les experts de renseigner leur propre fiche, d'en créer, de les faire évoluer et de s'auto qualifier. Elle laisse également la possibilité pour les utilisateurs d'évaluer les experts

Remarques :

Comme pour tout projet collaboratif, la question de la modération sera à prendre en compte. Il faut cependant rappeler que dans ce genre de projet, l'auto modération est habituelle.

La Délégation aux Usages de l'Internet (DUI) a annoncé lors du lancement des Assises la mise en place d'une base de données des professionnels et des formations de l'Internet. La mutualisation des données et des efforts liés à ce projet et au projet « TPE » est souhaitable et envisageable.

Étapes pour la mise en œuvre concrète

Collaboration entre Renaissance Numérique et la DUI sur ce projet

Mesure 2 : rendre la création d'entreprise plus simple pour les créateurs utilisant internet et les NTIC.

Contexte de la mesure

Alors que les structures et initiatives publiques ou privées visant à simplifier le parcours et à accompagner les créateurs d'entreprise sont légion, alors qu'il est démontré que l'accompagnement d'une entreprise en création lors de ses deux premières années augmente ses chances de survie de 30%, la perception générale de lourdeur et d'isolement de l'entrepreneur en phase de création reste omniprésente.

Le « parcours » du créateur n'est pas « unique ». Selon les régions, les situations, les expériences, on pourra faire appel à des réseaux d'accompagnement publics ou privés différents.

Objectifs et bénéfices attendus de la mesure

Objectifs:

Sans créer de nouveau « portail », sans ajouter de nouvelle couche à un processus déjà riche en étapes, sans prendre le risque de laisser croire que l'on peut tout faire tout seul, Renaissance Numérique vise donc à mettre à disposition des créateurs d'entreprise utilisant internet des outils permettant d'y voir plus clair, de mieux comprendre les étapes, de gagner du temps et de faciliter leur accompagnement.

Bénéfices:

Les bénéfices sont l'accessibilité pour tous, indépendamment des habitudes de réseaux d'accompagnement, la simplification de l'accès aux démarches sans dévalorisation des réseaux d'accompagnement, la mise en œuvre ultra rapide sur les sites partenaires, un projet déjà avancé et adaptable aux spécificités locales.

Développement et explication détaillée de la mesure

La mesure consiste à généraliser une solution internet permettant, dès la création de l'entreprise la simplification de l'identification des procédures obligatoires et facultatives, sur le modèle du programme de la Caisse des Dépôts et Consignations auprès du grand public et dont la version « création d'entreprises » est en projet.

La Caisse des Dépôts et consignations déploie actuellement une solution de simplification d'accès aux démarches administratives pour les nouveaux arrivants dans les communes. Associée avec l'APCE, la CDC travaille à l'adaptation de ce projet pour les créateurs d'entreprise.

Cette démarche inclut:

- un guide d'accès personnalisé à l'ensemble des mesures obligatoires ou optionnelles adaptées au projet du créateur
- une orientation personnalisée vers les réseaux d'accompagnement pertinents pour le projet du créateur.
- une application web mutualisable entre l'ensemble des acteurs privés ou publics sur le modèle de l'application grand-public (voir par exemple: communauté de communes du Pays d'Ambert²)
- une solution accessible et personnalisable pour les utilisateurs (webmasters - éditeurs) pour un accès spécifique à leurs propres services

Le principe de la mesure 5 est donc de généraliser cette solution sur l'ensemble du territoire français.

Étapes pour la mise en œuvre concrète

1. Bilan de l'expérimentation de la Caisse des Dépôts
2. Déploiement national

² <http://cc-pays-dambert.demarchesenligne.fr/nouvel-arrivant/evenements-de-vie/nouvel-arrivant>

Mesure 3: Faciliter le contact avec les services de l'Etat et les services administratifs pour les entreprises connectées.

Contexte de la mesure

La relation de l'entreprise et des services de l'Etat ou administratifs se résume trop souvent au règlements d'impôts ou de cotisations là où les équipes desdits services sont pourtant à disposition des entreprises pour les accompagner et les conseiller.

Ces derniers temps, de plus en plus de services s'engagent sur des délais de réponse, quel qu'en soit le mode (téléphone, internet, courrier). Pourtant, les réponses sont plus faciles à envoyer – et recevoir (disponibilité) – par e-mail.

Les 27 propositions de mesure du cabinet ne mentionnent que peu le cas des PME. La formation est mieux identifiée que le « premier pas ». Pourtant, un signe fort d'incitation des TPE françaises à généraliser leur présence dans « le monde numérique » serait un considéré comme très positif.

L'utilisation des services de l'Etat et des services administratifs sont les premières démarches que les TPE/PME peuvent mener sur le numérique.

Objectifs et bénéfices attendus de la mesure

Objectifs:

En offrant aux entreprises connectées des prestations spécifiques et exclusives, les services de l'Etat démontrent leur soutien aux entreprises utilisant internet et les NTIC. Ils permettent en outre à ces entreprises de gagner en efficacité, de mieux comprendre et de simplifier leurs démarches.

Bénéfices:

Le contact avec les services de l'Etat est plus rapide pour les entreprises connectées. Nombreux sont les services de l'Etat qui s'engagent sur un délai de réponse aux questions des entreprises. Ce délai sera raccourci à 48h pour les requêtes faites via internet (e-mail) et généralisé à l'ensemble des services. Cette mesure d'une part valorise l'usage de l'internet pour les entreprises, d'autre part démontre que les services de l'Etat peuvent avoir un autre rôle que celui du prélèvement des taxes auprès des entreprises.

Développement et explication détaillée de la mesure

Les services de l'Etat s'engagent dans un premier temps à répondre sous 48h à toute question qui leur est adressée via une procédure dédiée aux entreprises connectées (accès via une page dédiée sur <http://entreprises.gouv.fr>). Ils offriront par la suite aux entreprises connectées des prestations spécifiques et exclusives dédiées aux TPE/PME.

Remarque issue de l'atelier : ces deux mesures sont des mesures d'incitation. Des mesures de contraintes avaient été envisagées. Les participants à l'atelier notent que la contrainte pourrait entraîner des effets inverses à ceux escomptés. Lesdites mesures sont donc abandonnées.

Etapes pour la mise en œuvre concrète

1. Développement des services par l'Etat
2. Communication auprès des PME/TPE de l'existence de ces services

Les propositions du groupe 6

Rendre le web accessible à tous, y compris aux personnes handicapées



Mesure 1: Demander au gouvernement français, qui a la présidence de l'Europe, d'être moteur pour renforcer l'accessibilité à l'Internet fixe et mobile en utilisant l'argument qu'un site accessible est un site beaucoup plus performant.

Mesure 2: La création au sein du cabinet d'Eric Besson, d'un bureau national qui prendra en charge toutes les questions de l'accessibilité (=qualité) numérique.

Contexte général

Le rapport « Measuring Progress of Accessibility in Europe » (MEAC) d'octobre 2007 démontre que 67% des sites publics anglais respectent les recommandations internationales d'accessibilité. Ce pourcentage est de 60% pour la République tchèque et de 40% pour la Hollande. La France figure en dernière place de ce rapport avec 0% des sites accessibles en ligne.

Pour ce qui est des sites privés, 33% des sites anglais sont accessibles selon les critères définis par l'étude, ce pourcentage est le même au Danemark. La France arrive 25^{ème} du classement avec presque 0% des sites privés accessibles.

Tel est le constat accablant que l'on peut faire sur l'accessibilité de nos sites en France. Il l'est d'autant plus qu'il faut rappeler qu'un site qui respecte les critères d'accessibilité internationaux est plus performant dans l'absolu car mieux construit.

Renaissance Numérique avait déjà fait part de ce constat, il y a près d'un an dans son livre blanc « 2010, l'Internet pour tous » et force est de constater que rien n'a bougé depuis.

Les propositions ci-dessous détaillées visent deux objectifs:

- 1) 100 % des sites publics qui respectent les recommandations internationales à la fin du quinquennat actuel (mai 2012)
- 2) plus de 50% des sites Internet privés qui sont accessibles

Mesure 1 : demander au gouvernement français, en tant que présidence de l'Union Européenne , de renforcer l'accessibilité à l'Internet fixe et mobile en Europe et tout particulièrement en France en utilisant l'argument simple qu'un site accessible est un site beaucoup plus performant.

Contexte de la mesure

La présidence européenne de la France est une occasion unique pour impulser une politique européenne forte, en phase avec la stratégie de Lisbonne, pour favoriser l'e-inclusion.

Rendre le Web accessible à tous, y compris les personnes âgées et handicapées doit être un objectif visé par tous les pays européens. La réalisation concrète de cet objectif doit se mettre en place dans chacun des pays, et en particulier en France qui doit montrer l'exemple au niveau européen.

Objectifs et bénéfices attendus de la mesure

Objectifs :

L'objectif de cette mesure est de sensibiliser les autres pays européens à la nécessité de rendre les sites Web accessibles, la France étant moteur.

Bénéfices :

Le principal bénéfice de cette mesure est son impact sur l'ensemble de la population en France et en Europe, population qui pourrait ainsi mieux accéder à la société de l'information. Cet accès est même capital pour les personnes handicapées qui n'ont pas d'autre moyen d'accéder à de nombreuses informations.

Développement et explication détaillée de la mesure :

Cette mesure repose sur le fait majeur qu'un site accessible est un site beaucoup plus performant. Plusieurs arguments étayent cette proposition :

- Un site accessible est un site qui attire et fidélise plus de visiteurs. Des études montrent une augmentation de la fidélité de +10 points (pour les personnes voyantes).
 - Un site accessible assure des économies financières lors de son développement avec une bonne méthodologie de projet normalisée qui permet de gagner du temps précieux. Plusieurs exemples en témoignent. Ainsi un grand site d'assurances en France a réduit de 2 ans à 6 mois son temps de développement en pensant l'accessibilité en amont de la constitution de son site.
 - Le coût de maintenance peut être réduit jusqu'à 60% par la séparation du contenu et du contenant et par une méthodologie de développement normalisée
-
- Un site accessible obtient un meilleur référencement dans les moteurs de recherche.
 - Un site accessible facilite la portabilité vers les supports mobiles
 - La population est vieillissante et particulièrement concernée par une meilleure accessibilité de nos sites Internet. Une optimisation des interfaces lui facilitera la navigation.

Étapes pour la mise en œuvre concrète

La France organisera la conférence de Vienne sur l'e-inclusion en décembre 2008 dans le cadre de la présidence européenne. Les bénéfices que donne l'accessibilité des sites Web, y compris pour les personnes âgées ou handicapées, doit constituer l'un des importants volets de cette conférence.

Renaissance Numérique contribuera à ce projet avec les responsables de l'organisation de la conférence pour que l'accessibilité soit considérée comme un thème majeur de l'e-inclusion.

Mesure 2: création au sein du cabinet d'Eric Besson, d'un bureau national qui prendra en charge toutes les questions de l'accessibilité numérique.

Contexte de la mesure

Depuis plusieurs années, de nombreux experts se battent pour faire avancer le dossier de l'accessibilité numérique. Les interlocuteurs sont nombreux et appartiennent à différentes instances gouvernementales, ce qui ralentit les processus permettant de mettre de place des mesures pour favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées. Pourtant, l'intégration des personnes présentant un handicap est un sujet auquel les plus hautes instances de l'Etat sont sensibles, que ce soit le Président de la République lui-même ou les principaux ministères.

La qualité d'un site Internet ne doit pas dépendre d'une instance sociale mais d'une instance du développement du numérique pour rendre un bénéfice à tous les échelons de notre société.

Objectifs et bénéfices attendus de la mesure

Objectifs :

L'objectif est de résoudre le problème du retard de la France sur l'accessibilité numérique par une réelle volonté gouvernementale en créant au sein du cabinet d'Eric Besson un bureau spécifique en charge de l'accessibilité numérique. Le développement de notre économie numérique ne peut que se faire par des sites de qualité.

Bénéfices:

Accélérer la mise en place du décret ci-dessus cité permettant de diminuer fortement en France l'exclusion des personnes présentant un handicap, et permettant à la France de montrer l'exemple au niveau Européen, en convergence avec les objectifs déclarés lors de la conférence de Riga.

Développement et explication détaillée de la mesure :

La mesure consiste à créer au sein du cabinet du ministre Eric Besson, un bureau national d'accessibilité qui aura entre autres comme responsabilités :

- de communiquer fortement autour des « bonnes pratiques » et les avantages de développer des sites Web basés sur les recommandations internationales, avec des solutions pour les personnes âgées, handicapées... ainsi que des solutions pour les terminaux mobiles
- de coordonner la mise en place de la labellisation des outils, l'intégration de l'accessibilité dans le cursus d'ingénieur, de webmasters ...
- de suivre ce fameux canal de plainte pour prendre des actions permettant d'améliorer l'accessibilité des sites Internet en France
- de participer activement aux comités Européens (e-Inclusion, e-Accessibilité, e-vieillessement, e-santé...) et de faire de la France un pôle de recherche dans l'accessibilité numérique.

Étapes pour la mise en œuvre concrète

La mise en œuvre de cette mesure peut être rapide.

Les membres de Renaissance Numérique

Au 1 juillet 2008

Jérôme Adam, Maître de Conférences à l'IEP et fondateur d'Easylife Conseil

Christophe Agnus, Directeur Délégué Activités Numérique Mondadori France

Brice Alzon, PDG de "La Maison des Services à la Personne"

Pierre Alzon, Directeur Général Adjoint de Voyages-sncf

Jean-Pierre Archambault, professeur et président de l'association « Enseignement Public et Informatique »

Jackir Assan Aly, Directeur d'Ipedis

Anne-Françoise Audrain-Pontevia, Professeur Associé à l'ESC de Rouen

Christine Balagué, Maître de Conférences Université Lille 1, professeur vacataire HEC et Vice Présidente de Renaissance Numérique

Catherine Barba, Présidente de Cashstore.fr

Jean-Louis Benard, PDG de Brainsonic.com

Philippe Besnard, Directeur Général Europe du Sud d'Advertising.com

Bertrand Bigay, Président de Cityvox

Julien Billot, Directeur numérique de Lagardère Interactive

Anne-Sophie Bordry, conseillère cabinet Eric Besson

Isabelle Bordry, co-fondatrice et présidente de Badiliz.fr

Germain Bos, Directeur Général de TradeDoublé France

Stéphane Bourliataux-Lajoinie, Maître de Conférences - IAE de Tours

Guillaume Buffet, Directeur Général de Singapour

Mats Carduner, Directeur Général de Google France et Europe du Sud

Benoît Cassaigne, Directeur des mesures d'audiences de Médiamétrie

Mykim Chikli, Directrice Générale de Zed Digital

François Collignon, Fondateur et Président de la société GOLOG

Yseulys Costes, Cofondatrice et Présidente de 1000mercis

Julien Coulon, Directeur de la Division Digital Média Akamai International

Olivier Creiche, Vice-président et Directeur Général EMEA de Sixapart

Hervé Cuvilliez, xx de DDB

Pascal Dasseux, CEO Havas Digital France et Belgique

Amaury Delloye, Directeur Général de ValueClick France

Laurence Devillers, Maître de Conférences HDR en informatique Paris XI, chercheur CNRS

Arielle Dinard-de Maistre, Directrice Générale d'Ipsos Média

Jérôme et Pierre Doncieux, co-présidents de Relaxnews

Gilles Dowek, Vice président du département informatique et professeur informatique à l'Ecole polytechnique et vice président du département

Etienne Drouard, Avocat à la Cour

Benjamin Faes, ex-Directeur Général AOL France

Christophe Fabre, Gérant d'Infotice-exatice

Alexandre Farro, Président de TiViPRO

Franck Farrugia, Cofondateur de Re-Mind

David Fayon, Responsable Processus et Déploiement des référentiels à la DSI du Courrier de La Poste

Didier Fass, Professeur Associé ICN École de Management et chercheur au LORIA INRIA NGE

Laurent Flores, Maître de Conférences en Sciences de Gestion, Université Paris II, Panthéon Assas

Gianbeppe Fortis, PDG de PC30

Jeremy Garamond, co-Fondateur et Directeur Général AssurOne

Pierre Gaudet, PDG de Metaboli

Bertrand Gie, Directeur Délégué des Nouveaux Médias. Le Figaro

Christophe Ginisty, Directeur Général Rumeur Publique

Michel Gotlib, Directeur Commercial et Marketing Coca-Cola France

Jean-Marie Guille, Directeur des Annuaire en Ligne de Pages Jaunes

Godefroy Jordan, Directeur des activités Internet CMM, Groupe SPIR

Cécile Husherr, Maître de conférences à l'Université de Paris-Est

François-Xavier Husherr, Directeur associé au Benchmark Group

Arnaud Jonglez, Directeur Général de Match.com

Pierre Kosciusko-Morizez, PDG de PriceMinister.com

Benoît Lavigne, Chargé de mission Nouvelles technologies de Medef

Stéphane Lelux, Président du cabinet Tactis

Marie-Christine Levet, ex-présidente de Club Internet

Alain Levy, PDG de Weborama

Marc Lolivier, Délégué Général de la FEVAD

Frédéric Martel, Professeur à Science Po

Xavier Marvaldi, fondateur et CEO de Yoowalk.com

Jean-Fabrice Mathieu, CEO de SeLogger.com

Michel Mayor, Directeur Général Myspace France

Michel Meyer, Président du Directoire & Fondateur Kewego

Jean-Claude Michot, Président de la Fondation d'entreprise Free

Olivier Midière, Président du Club de l'Economie Numérique

Philippe Moati, Professeur d'économie à Paris VII, et directeur au Crédoc

Xavier Monmarché, Maître de Conférences à Sciences Po et directeur associé de Tereko

Marc Mossé, Directeur des Affaires Publiques et Juridiques de Microsoft France

Guillaume Multrier, Président Isobar France

Thibaut Munier, Directeur général délégué et cofondateur de 1000mercis

Christophe Parcot, Vice President Small and Medium Business Sales de Yahoo! Europe et Directeur Général de Yahoo! France

Vincent Pelillo, Directeur Général du groupe Adlink en France

Martin Rogard, Country Manager France de Dailymotion

Thomas Rohmer, Président de Calysto

Franck Rougeau, co-fondateur et président de Sparkom

Pierre Roy-Constancin, co-fondateur Hoaxbuster.com et secrétaire général de Groupe Liberty Global Europe

Alain Sanjaume, Directeur Général de wunderLOOP France

Fabienne Schwalbe, Directrice Marketing et Diffusion Prisma Presse

Alexandre von Schirmeister, DG de eBay France

Jean-Baptiste Soufron, Avocat à la cour

Xavier Spender, Directeur Général Adjoint de l'Equipe

Jean-Marc Steffann, Directeur des Portails d'Orange

Bertrand Stephann, PDG d'Aufeminin.com

Cyril Toulet, PDG de Zanox.com

Etienne Turpin, responsable de l'option Innovation au sein du mastère "Gestion des télécoms et Internet" à Dauphine

Alfred Vericel, CEO de Bestofmedia Group

Guillaume Weill, Directeur Général de crmmatrix

Mark Zaleski, Chairman & co-CEO de Dailymotion

Cyril Zimmermann, PDG de Hi-Media

Alex Zivoder, PDG Expedia France

SYNTHESE DES MESURES

- GROUPE 1 : Equiper et former les foyers défavorisés en France** **3**
- Mesure 1 : Développement d'une offre Low Cost à 0.50 euro par jour comprenant l'équipement, la connexion et l'accompagnement des foyers défavorisés sur les NTIC.
- Mesure 2 : Promouvoir la co-connexion pour augmenter rapidement le nombre de foyers connectés
- GROUPE 2 : Diffuser l'Internet très haut débit** **8**
- GROUPE 3 : Former et accompagner les seniors dans l'usage des NTIC** **9**
- Mesure 1 : Favoriser l'accompagnement des seniors par un crédit d'impôt pour la formation aux TIC des seniors et l'intégration dans l'agrément Loi Borloo des formations qui prévoient la prise de contrôle à distance.
- Mesure 2 : Lancer une campagne de communication nationale sur le numérique et les seniors.
- GROUPE 4 : Mieux intégrer la formation aux NTIC dans l'enseignement scolaire** **12**
- Mesure 1 : Inciter les enseignants à mieux utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) : former et évaluer.
- Mesure 2 : Faire en sorte que des moyens financiers plus importants soient mis en œuvre pour financer la recherche dans les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) et sensibiliser les entreprises à l'existence de telles potentialités.
- GROUPE 5 : Communiquer autour des usages du numérique pour les TPE/PME et le grand public** **15**
- Mesure 1 : Création de l'annuaire collaboratif des experts conseil français de l'internet et des NTIC
- Mesure 2 : Rendre la création d'entreprise plus simple pour les créateurs utilisant internet et les NTIC.
- Mesure 3 : Faciliter le contact avec les services de l'Etat et les services administratifs pour les entreprises connectées.
- GROUPE 6 : Rendre le web accessible à tous, y inclus aux personnes âgées et handicapées** **19**
- Mesure 1 : Demander au gouvernement français, qui a la présidence de l'Europe , d'être moteur pour renforcer l'accessibilité à l'Internet fixe et mobile en utilisant l'argument qu'un site accessible est un site beaucoup plus performant.
- Mesure 2 : La création au sein du cabinet d'Eric Besson, d'un bureau national qui prendra en charge toutes les questions de l'accessibilité (=qualité)

RENAISSANCE NUMERIQUE

Association loi 1901 - <http://www.renaissancenumerique.org>

Pour toute question, contactez Erik Van Rompay, Délégué Général au 06.79.91.06.87 , contact@renaisancenumerique.org